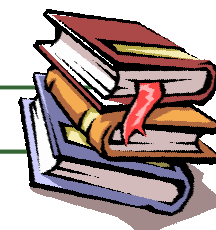


Notre bibliothèque

Un comité de parents bénévoles assure le prêt des volumes aux élèves qui se rendent responsables du ou des volumes empruntés. Les modalités d'emprunts sont expliquées en début d'année. Advenant la perte ou l'usure excessive d'un livre, nous serons dans l'obligation d'exiger le remboursement.



Recommandations d'usage



1. Les livres doivent toujours être transportés dans le sac d'école.
2. À la maison, les livres doivent être gardés en lieu sûr (loin des animaux, des bébés, etc.).
3. Toujours utiliser un signet pour garder sa page.
4. Si un volume est endommagé, ne pas essayer de le réparer. Il faut le rapporter à la bibliothèque pour réparation.
5. Les livres en retard ne font pas l'objet d'amende. Toutefois, l'élève ne pourra pas emprunter de nouveaux livres avant le retour du ou des livre(s) en retard.
6. Les livres perdus ou irrémédiablement endommagés devront être remboursés.